



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 18 janvier 2024

VIGILANCE JAUNE NEIGE-VERGLAS ACTIVÉE – **POINT DE SITUATION A 15H 30**

INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS INTER-URBAINS ET TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LA MATINÉE DE VENDREDI 19 JANVIER

Météo-France a placé l'ensemble du département en vigilance jaune neige-verglas pour ce jeudi et vendredi 19 janvier. La journée de vendredi est également placée en vigilance jaune grand froid en raison de températures qui pourraient descendre jusqu'à -5°C et localement jusqu'à -8 à -10°C .

Le redoux observé durant ce jeudi, associé à l'intervention appuyée des différents gestionnaires de réseaux qui réalisent des opérations de salage préventives, permet de garantir pour demain des conditions de circulation sécurisées sur les autoroutes, les routes nationales et le réseau routier départemental principal, pour l'ensemble des véhicules.

En revanche et compte tenu du phénomène de regel attendu cette nuit et de conditions de circulations délicates sur le réseau départemental secondaire emprunté par les bus de ramassage scolaire, **l'interdiction de circulation du transport scolaire est prolongée jusqu'à demain vendredi 19 janvier, 12 h**. Une information va être transmise aux familles des élèves concernés par l'intermédiaire des établissements scolaires et des organismes de transport.

Pour information, cette interdiction temporaire est également maintenue pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur ce même réseau routier départemental de niveau 2, jusqu'à vendredi 12 h.

Voir la carte précisant les axes concernés en cliquant sur ce lien : https://www.seine-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/59889/421602/file/Hiver%2023_24%20N1%20et%20N2%20-%20A1-.pdf et en annexe.

Par ailleurs, **sur l'ensemble du réseau routier de la Seine-Maritime, une interdiction de dépassement et un abaissement de 20 km/h est mis en place, également jusqu'à demain 12 h, pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et l'ensemble des transports collectifs.**

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Annexe : carte du réseau routier départemental

Malgré l'amélioration de la situation météorologique, le préfet réitère ses consignes d'extrême vigilance à l'adresse des automobilistes, piétons et plus globalement de l'ensemble des usagers des différents modes de circulation et leur recommande d'adapter leurs déplacements aux conditions météorologiques locales.

Le préfet salue les équipes des forces de l'ordre, de secours et l'ensemble des agents des services de l'État, des collectivités et des personnels des sociétés d'autoroutes engagés sur la gestion de cet évènement, et en particulier ceux qui procèdent depuis mardi au salage des réseaux.

Vigilance jaune grand froid

Compte-tenu des prévisions météorologiques avec des températures qui pourraient descendre localement jusqu'à - 7°C, Météo-France passe le département en vigilance jaune grand froid à compter de cette nuit.

De ce fait, le préfet de la Seine-Maritime a décidé de maintenir le dispositif de mobilisation mis en place en cas d'alerte de niveau jaune « Temps froid » du plan hivernal et ce jusqu'au mardi 23 janvier au matin.

Des places d'hébergement supplémentaires restent ouvertes jusqu'à mardi 23 janvier matin. En fonction des prévisions météorologiques, ce dispositif pourrait être prolongé au-delà. Les équipes de la veille sociale (SIAO, accueils de jour, équipes mobiles, associations caritatives...) demeurent mobilisées pour repérer et orienter vers l'accueil téléphonique du 115 les personnes susceptibles de bénéficier de ces dispositifs.

Des points de communication seront publiés autant que nécessaires. Ils seront mis en ligne sur **le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime** : www.seine-maritime.gouv.fr ainsi que sur les réseaux sociaux X et Facebook (@Prefet76).

Annexe : carte du réseau routier départemental

Les traits pleins indiquent le réseau départemental de niveau 1.

Les traits en pointillés indiquent le réseau départemental de niveau 2.

